

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf le cinq du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 5 pouvoirs (23 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Céline PIGNON, Éric VILAIN (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

5 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-Michel PROUST
- ✓ Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU

Excusé (e) s : Viviane CHABAUTY, Jean-Pierre CESBRON, Maryse CHARRIER, Mathias DIXNEUF, Jeanne BARIGAULT

Jacques CHAUVEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 28 février 2019

DECHETS

Avenant à la convention de groupement de commandes pour le centre de tri

•Vu le projet d'avenant ci-joint

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider l'avenant au groupement de commandes pour le centre de tri ci-joint
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 5 mars 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190305-D2019022-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2019

Publication le : 18-03-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

AVENANT N°1

**TRANSPORT ET TRI DES DECHETS MENAGERS ISSUS DES COLLECTES SEPREES
SUR LE TERRITOIRE DE VALOR3E ET DE 4 COLLECTIVITES DU NORD DEUX-SEVRES**



PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Valor3e s'est associé par la présente convention de groupement à quatre établissements publics de coopération intercommunale du Département des Deux-Sèvres (la Communauté de Communes de l'Airvaudais – Val de Thouet, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Communauté de Communes du Thouarsais) pour organiser et gérer ensemble le tri de leurs déchets recyclables.

A côté de cet ensemble, la Communauté de Communes de Val de Gâtine assure elle-même la gestion du tri de ses déchets recyclables.

Face aux enjeux, aux contraintes, et dans le cadre du projet porté par la SPL UniTri, la Communauté de Communes de Val de Gâtine souhaite intégrer le groupement de commandes existants.

Dans ce contexte, l'avenant à la convention de groupement a pour objet de modifier la convention de groupement de commandes initiale pour permettre l'intégration de la Communauté de Communes de Val de Gâtine.

Article 1. Modalités d'adhésion au groupement de commandes

L'article 10 de la convention de groupement initiale est modifié comme suit :

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de son assemblée délibérante.

Une copie de la délibération est transmise au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

L'adhésion d'un nouveau membre ne peut intervenir qu'après délibération des autres membres du groupement autorisant la modification du groupement. Cette adhésion est prise en compte dans le cadre d'un avenant à la convention constitutive.

Article 2. Membres du groupement

Le présent avenant modifie la composition du groupement. Désormais, sont membres du groupement les établissements publics suivants :

- Communauté de Communes de l'Airvaudais – Val de Thouet
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- Communauté de Communes du Thouarsais
- Communauté de Communes de Val de Gâtine
- Syndicat Mixte Valor3e

Article 3. Commission d'appel d'offres du groupement

Il appartient au nouveau membre du groupement de désigner ses représentants à la Commission d'Appel d'Offres du groupement selon les dispositions prévues par l'article 7 de la convention constitutive du groupement.

Article 4. Autres dispositions

L'ensemble des autres articles de la convention constitutive initiale ne sont pas modifiés et continuent de s'appliquer.

Fait à La Séguinière, le,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
CC de l'Airvaudais-Val de Thouet	Olivier FOUILLET	Président	
CA Agglomération du Bocage Bressuirais	Jean-Michel BERNIER	Président	
CC de Parthenay-Gâtine	Xavier ARGENTON	Président	
CC du Thouarsais	Bernard PAINEAU	Président	
CC de Val de Gâtine	Jean-Pierre RIMBEAU	Président	
Syndicat Mixte Valor3e	Jacky BOURGET	Président	

Préfecture

079-200041416-20190305-D2019022-DE
Avenant n° 1 - Convention de groupement de commandes

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2019

Publication le : 18-03-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48